Une bombe en Italie

Rome, 15 mars. — Une bombe de fort volume a fait explosion devant le palais Raggio, à Cerami (province de Catane), plusieurs bâtiments voisins ont été fort éprouvés. Il n'y a eu heureusement à déplorer aucun accident de personnes.

Le retour du capitaine Romani

Nice, 15 mars. — Le capitaine Romani, dès sa mise en liberté, est reparti pour la France. Il s'arrêtera quelques jours en Provence, où il visitera ses parents qui habitent cette région.

De là, il rejoindra directement le 112e de ligne aux cadres duquel il appartient comme capitaine.

Le ministre de la guerre a prescrit, en effet, de lui adresser dès sa rentrée en France un ordre de retour direct à son casernement des Alpes. Le ministre veut éviter par là toute manifestation.

Dans les principales villes du Midi, la nouvelle de la mise en liberté du capitaine Romani a donné lieu à des manifestations patriotiques. Dans certaines garnisons des Alpes, les officiers et les soldats fêteront aujourd'hui la rentrée en France du capitaine.

Nice, 15 mars. — Le capitaine Romani est arrivé cet après-midi à Antibes. Les officiers lui ont fait une réception chaleureuse.

L'expédition de Madagascar

Nîmes, 15 mars. — Plus de 3000 personnes ont, malgré un mistral violent, tenu à saluer à son arrivée le 40e bataillon de chasseurs qui est arrivé en gare hier soir, vers neuf heures.

Sur le quai de la gare, on remarquait les officiers généraux et supérieurs de la garnison de Nîmes. Le général Caze souhaite la bienvenue au commandant Massiet du Biest ; puis les quatre compagnies, clairons et musique en tête, ont regagné leurs quartiers respectifs : des ovations enthousiastes ont été faites aux petits chasseurs.

L'effectif du 40e bataillon est de 21 officiers, 1080 sous-officiers, caporaux et soldats.

Nîmes, 15 mars. — Le 40e chasseurs emploie la journée à se coordonner, s'analyser, car il est composé d'éléments tirés de régions bien diverses : du Nord, des Vosges, de l'Est, des Alpes, etc. On régularise la tenue, on donne en un mot au bataillon sa contexture finale.

On suppose que tout sera prêt ce soir : demain le général Caze, commandant la brigade d'infanterie, passera une inspection, et l'on commencera aussitôt des exercices qui prépareront le bataillon à la campagne.

La présence des Alpins dans cette ville ensoleillée et balayée par le mistral est d'un réjouissant contraste. Ces alertes petits troupiers, en béret, molletières et grand manteau, sont un peu stupéfaits eux-mêmes de se voir dans cette ville, où la seule haute silhouette est la colline de la tour Magne.

Tous ceux que j'ai vus sont, d'ailleurs, enchantés de cette gaîté bon enfant. Tous sont pleins d'entrain et se louent fort d'avoir été admis à prendre part à l'expédition. Ils ont un petit air entendu pour faire comprendre que les petits vitriers resteront dignes de leur réputation.

120 coups de revolver

Joinville-le-Pont, 15 mars. — Un événement tragi-comique a mis hier en émoi la commune de St-Maur. Un nommé Baudemoulin, connu pour ses excentricités, mais considéré jusqu'à présent comme inoffensif, étant entré dans la boutique d'une débitante de vins, Mme Dulieu, voulut prendre avec elle quelques privautés. Repoussé par la jeune femme, il devint furieux, voulut la violenter et, devant sa résistance, tira sur elle, heureusement sans l'atteindre, cinq coups de revolver.

Des voisins ayant voulu intervenir, Baudemoulin s'enfuit chez lui, barricada sa porte et se mettant à sa fenêtre, tira sur la foule plus de cent vingt coups de revolver.

Prévenu aussitôt, le commissaire de police de Joinville-le-Pont *se rendit au domicile de Baudemoulin,* plaça des gendarmes à sa porte et fit éloigner les badauds. Ce matin, il fit enfoncer la porte. Le fou était calme et il s'est laissé conduire sans difficulté à l'asile de Charenton. Chose extraordinaire : une seule personne dans la foule a été légèrement blessée au bras.

Une explosion au Trocadéro

Paris, 15 mars. — Hier soir, un ouvrier gazier, en allumant un des candélabres placés dans les vestibules du palais, a mis le feu à une charge de poudre déposée dans le globe. L'ouvrier a été précipité à terre par l'explosion, mais n'a eu heureusement aucun mal. Une grande quantité de vitres ont été brisées.

Une enquête est ouverte, car le fait est évidemment dû à la malveillance.

Statistique à faire dresser les cheveux

On a enregistré, en 1894, aux Etats-Unis, qui forment pourtant la République modèle américaine, *9800* assassinats, 192 exécutions capitales et 190 exécutions sommaires à la lynch !

Quatre victimes dans un incendie à Amsterdam

Quatre personnes, une femme et ses trois enfants, viennent de trouver la mort dans un incendie qui a éclaté à Amsterdam.

LA CHARGE DES MATIÈRES TEXTILES

et le décreusage

Nous empruntons à l'excellent ouvrage de M. l'abbé Vassart (1) le chapitre suivant qui traite d'une question pleine d'intérêt pour les industries textiles, celle du décreusage :

Le temps est passé où la charge par l'humidité était seule à prévenir; mais la soif du gain a poussé la cupidité dans d'autres directions. La chimie a été *appliquée à rebours pour découvrir de nouveaux procédés chargeant la fibre non seulement par leur propre poids, mais encore par une humidité persistant* sur la fibre à la température de la dessication comme aussi pour tenter de nouveaux procédés de charge au peignage, à la filature, à la teinture. Heureusement, la chimie, appliquée cette fois dans le bon sens, est venue allumer son flambeau pour poursuivre jusque dans ses derniers retranchements le commerce déloyal. Si l'on peut frauder adroitement, on peut aussi plus adroitement encore atteindre la fraude. C'est dans ce but et pour couronner l'œuvre *commencée par le Conditionnement hygrométrique* que l'on a ensuite demandé aux conditions publiques ce que nous appelons le décreusage.

Mais ici pas de malentendu, pas de méprise sur le mot. Le décreusage dans les conditions publiques ne *se rapportait qu'à la soie et désignait l'opération* par laquelle on dépouille la soie crue ou écrue de son enveloppe ou gaine protectrice, qui est connue sous le nom de grès. Mais le décreusage ne tarde pas a venir un autre but essentiellement moralisateur, *celui de débarrasser la fibroïne ou fibre* de la soie, non seulement du grès qui lui forme une enveloppe protectrice naturelle, mais encore de tous les produits que la mauvaise foi peut avoir employés pour charger la fibre. En 1869, la question du décreusage public était discutée à Lyon ; en 1847, un bureau public de décreusage est annexé à la Condition publique des soies ; en 1856, la *méthode officielle* est imposée à la Condition des soies, et depuis 1856, ce décreusage est pratiqué d'office et sans frais sur toutes les parties à conditionner.

Dès que le Conditionnement hygrométrique se fut imposé pour les laines, la question du décreusage fut bientôt à l'ordre du jour et dans plusieurs conditions publiques, notamment à Roubaix et à Tourcoing, on a annexé une installation spéciale pour le décreusage des fibres de laines. Ces dernières contiennent comme *impuretés naturelles des parties solubles* que l'eau seule peut enlever : c'est l'opération du désuintage et des parties insolubles dans l'eau qui sont enlevées par le savon et c'est l'opération du lavage, ou mieux du dégraissage. Mais la keratine ou fibre de laine est bien souvent chargée d'autres impuretés accidentelles provenant des opérations mécaniques ou traitements chimiques auxquels la fibre a été soumise, ou ajoutées frauduleusement dans les opérations du peignage, de la filature, de la teinture et des apprêts.

La même question de décreusage peut se présenter pour les fibres végétales et dans des conditions parfois intéressantes pour l'industrie loyale et honnête, à laquelle les charges diverses, en filature et en teinture, peuvent faire des conditions de concurrence impossibles.

Or, on le voit, le décreusage, appliqué d'abord à la soie et dans le sens restreint et primitif du mot qui est de dépouiller la soie de son grès, est une opération des plus simples, toujours la même, et dont le bon résultat est facile à constater par des caractères de couleur, d'odeur, de craquant, de brillant, auxquels les intéressés ne peuvent se méprendre. Mais, au contraire qu'il s'agisse maintenant non plus d'une impureté naturelle, mais de toutes les matières qui ont pu être fixées en vue des résultats industriels à atteindre ou en vue du commerce déloyal, alors la question du décreusage prend un caractère de généralité qui se dresse avec ses difficultés scientifiques ou ses *impossibilités pratiques; alors ce n'est plus* une opération qu'un employé sérieux exécutera d'une manière sûre et routinière, c'est une étude de laboratoire qui réclame le secours des balances de précision, des réactifs et des méthodes de l'analyse chimique pour reconnaître et doser les corps étrangers.

Ajoutons encore que la fraude devient chaque jour plus savante ou plus scientifique et s'ingénie à dérouter la chimie, et nous aurons donné une idée des complications du problème pour le commerce des soies.

Des considérations analogues peuvent être présentées pour les autres fibres textiles. Le décreusage de la laine, *entendu dans le sens primitif et restreint du* décreusage de la soie, consisterait à la dépouiller, par lavage à l'eau et par lavage au savon ou dégraissage, de ses impuretés naturelles, comme on le pratique dans les peignages.

C'est là une opération bien simple qui donne une laine préparée comme la soie cuite au savon nous donne une soie préparée, pour suivre les traitements du blanchiment ou de la teinture. Mais nous sommes loin de ce décreusage complet, en vue de prévenir ou de poursuivre les fraudes et qui consisterait à rechercher et à doser tous les corps étrangers qui ont pu être fixés sur la laine en vue de charges et qui peuvent encore y rester fixés après les lavages et les dégraissages ordinaires.

Quant on a soumis le coton à l'eau bouillante, qui l'a pénétré, on dit souvent que l'on a fait le décreusage du coton ; et qu'a-t-on séparé ? Les seuls produits solubles dans l'eau. Souvent l'on va plus loin : on ajoute l'action des lessives ou du carbonate de soude à l'action de l'eau bouillante. Le décreusage sépare alors les corps gras, que l'eau seule laisse fixés sur la fibre. Dans quelques circonstances, on fait les débouillissages à la chaux ou au savon de colophane, pour dépouiller plus complètement la fibre de toutes les matières incrustantes naturelles et, en particulier, des matières résineuses qui accompagnent la cellulose.

Alors, on dit que l'on a fait un décreusage à fond, et pourtant on n'a visé que la séparation de certaines impuretés naturelles, qui se retrouvent toujours sur la fibre de coton avant tout traitement dans les ateliers ; *mais si le coton a été filé,* s'il a été teint, s'il est devenu un produit manufacturé alors la question du décreusage est toute différente, parce qu'aux impuretés naturelles qu'on a pu laisser sur la fibre en tout ou en partie, sont venues s'ajouter des impuretés accidentelles et variables, corps étrangers quelconques, les uns nécessaires au résultat industriel qu'il fallait atteindre comme teinture, par exemple, et les autres n'ayant servi que pour la charge frauduleuse.

On voit, par ces considérations, que la question de décreusage pour une fibre n'est pas la question de décreusage pour une autre fibre, et que, pour la même fibre, il y a décreusage et décreusage.

Je crois, par ces explications, avoir indiqué à bien des intéressés une source de nombreuses méprises, leur avoir fait ouvrir les yeux sur des malentendus dont ils peuvent être les victimes.

Si ce terme décreusage est trop vague et manque de précision, s'il n'est pas accompagné de toutes les distinctions qui sont devenues nécessaires par ce temps de concurrence effrénée ou de raffinements frauduleux, que ceux qui sont proposés à la sauvegarde des intérêts publics et privés provoquent les mesures à prendre pour faire la lumière et assurer la probité des transactions.

Le conditionnement des fibres textiles devrait avoir pour but, dans le sens général du mot, de ramener une fibre, dans quelque état qu'on la présente, aux conditions normales ou aux conditions d'un marché loyal.

Mais cette détermination avait un champ trop vaste, répondait à une étude trop étendue et à des recherches dans lesquelles les Chambres de commerce et les directeurs des Conditions publiques n'étaient pas d'abord orientés. On a jugé avec raison qu'il fallait commencer par circonscrire la question et se placer au point de vue exclusif de l'humidité et bientôt tous les intéressés ont été suffisamment renseignés par la distinction, qui porte avec elle son explication: conditionnement hygrométrique, c'est-à-dire détermination du poids loyal et marchand, qui correspond à un poids brut, dans les conditions normales d'humidité libre admises pour cette fibre.

On voit donc que, par le conditionnement tel qu'il se pratique dans les conditions publiques, la fibre n'est ramenée aux conditions normales de vente que sous le rapport de l'humidité et encore devons-nous faire remarquer qu'il ne s'agit que de l'humidité fixée par certains composés; nous pensons que la température à laquelle les fibres sont portées dans le dessicateur Talabot Persoz Rogeat pourrait bien n'être pas suffisante pour en dépouiller la fibre.

Mais aujourd'hui que la fraude a bien d'autres moyens que l'eau ou l'humidité libre pour s'exercer, il faut la suivre ou mieux la poursuivre jusque dans tous ses recoins.

Aussi la nécessité d'étendre le champ d'action des conditions publiques a-t-elle fait adopter le décreusage qui, avec le conditionnement hygrométrique, doit ramener la fibre aux conditions normales de vente, non seulement par rapport à l'eau, mais encore par rapport à tout produit étranger déposé naturellement, industriellement ou frauduleusement sur la fibre.

Ce point de vue supérieur de la question répond à tous les desiderata. La Chambre de commerce de Lyon l'a compris depuis longtemps, et, sous l'inspiration de M. Léo Vignon, M. Perret, alors directeur de la condition des soieries, organisa un bureau spécial de décreusage complet ou d'analyse chimique des soies qui fonctionna à partir de 1877.

Mais tandis que le décreusage courant et officiel est pratiqué d'office sur toutes les soies soumises au conditionnement et que ce décreusage se fait sans frais, le décreusage complet n'est effectué que sur la demande spéciale des intéressés et comporte des frais de conditionnement supplémentaires. Au moins, c'est vouloir et faire tout le possible. Paris eut ainsi une installation spéciale pour répondre aux mêmes idées.

Aucune autre ville, pensons-nous, n'est entrée dans cette voie. Et, pourtant, que faudrait-il pour cette installation d'un laboratoire d'analyse chimique appliquée au décreusage? Prélever sur les sommes que rapporte le conditionnement un maximum de 10.000 francs.

En attendant, que fait-on dans les Conditions publiques au point de vue du décreusage ? Par une méthode qui varie d'une condition à l'autre, par une suite d'opérations qui ne sont ni les mêmes, ni faites dans les mêmes conditions, on fait une sorte de décreusage plus ou moins rudimentaire, et beaucoup d'intéressés ne voient rien au de là de ce mot vague de décreusage qu'ils ont demandé et de ce chiffre qui répond à leur demande, tranche les discussions et impose silence à toutes les préventions.

Il n'entre pas dans notre pensée d'incriminer ni l'institution des conditions publiques, ni même l'organisation du service dans telle condition publique ; nous ne voulons que montrer la divergence de principes et d'opérations qui répondent au décreusage dans les conditions publiques, et si l'on nous déniait le droit de cette critique, nous voulons, et c'est là pour nous plus qu'un droit, *c'est là pour nous un* devoir, nous voulons éclairer l'opinion des intéressés sur la portée du décreusage afin de prévenir des erreurs d'interprétation sérieusement préjudiciables à leurs intérêts.

Prenons nos faits dans une question de décreusage des laines.

Voici, pour Paris, la série des traitements auxquels est soumise une laine filée présentée pour décreusage; tous ces traitements sont donnés à 30 ou 40 degrés centigrades : 1° Rinçage dans un premier bain d'eau corrigée. Ce bain serait remplacé par un bain de carbonate de soude pour les laines en suint ou des cardés gras ; 2° Passage, quelques minutes seulement, dans un bain d'eau aiguisée d'acide chlorhydrique ; 3° Rinçage à l'eau.

4° Passage dans un bain de carbonate de soude à 2 degrés Baumé.

5° Rinçage à l'eau.

6° Passage dans l'eau aiguisée très légèrement d'acide acétique pour saturer les traces d'alcali pouvant rester.

L'échantillon est conditionné préalablement ; il est conditionné après les traitements indiqués plus haut, et l'on a tous les éléments pour calculer la perte au décreusage.

Voici en second lieu, pour Roubaix, la série des *opérations qui composent le traitement pour décreusage* des mêmes laines de bonneterie.

1° Un bain d'eau pure chauffée à 35 degrés et aiguisée à 1 1/2 pour 100 d'acide chlorydrique durant quarante-cinq minutes.

2° Un bain au carbonate de soude à 1 degré 1/2 Baumé.

3° Un premier bain de savon, 8 pour 100 du poids de l'échantillon.

4° Un deuxième bain de savon, 3 pour 100 du poids de l'échantillon.

5° et 6° Deux bains successifs d'eau pure.

La température de tous ces bains est de 38 à 40 degrés Baumé.

Voici enfin le traitement à la condition de Tourcoing pour cette laine de bonneterie :

1° Trempage à l'eau corrigée à 1 degré suivi d'une essorage.

2° Trempage à l'acide chlorhydrique, 1 litre à 1 litre 1/2 pour 100 d'eau, durant vingt minutes, à 35 degrés centigrades et au besoin, après essorage, puis rinçage et essorage, un second bain d'acide.

3° Trempage au carbonate de soude de 1/2 à 1° 1/4 Baumé durant vingt minutes à 50 degrés centigrades, puis essorage, rinçage et essorage et, au besoin, second bain à 1/2 degré Baumé.

4° Bain de savon noir à 10 pour 100 du poids absolu de la laine, durant vingt minutes, de 35 à 40 degrés centigrades.

5° et 6° Plusieurs rinçages suivis d'essorage. Le conditionnement hygrométrique avant et après cette série d'opérations, permet comme à Paris et à Roubaix, de calculer la perte au décreusage.

(1) *Des conditions publiques au point de vue industriel et commercial* par M. l'abbé H. Vassart. En vente au prix de deux francs aux bureaux du journal.

TIRAGES FINANCIERS

VILLE DE PARIS 1865

Paris, 15 mars. — Le numéro 23,830 gagne 150.000 fr.

Le numéro 314,942 gagne 50.000 fr.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10.000 francs : 395,815 — 196,737 — 61,301 — 12,507.

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs : 489,683 — 14,631 — 387,629 — 187,258 — 376,904.

Les dix numéros suivants gagnent chacun 2.000 francs : 138,382 — 87,254 — 224,112 — 82,382 — 437,769 — 539,008 — 37,082 — 409,351 — 64,406 — 95,496.

Les 1.699 derniers numéros sont remboursables à 498 francs.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Bons à lots 1887

Le numéro 137,147 sera remboursé par 100.000 fr.

Le numéro 100,655 sera remboursé par 5,000 fr.

Les dix bons numéros 61.902 — 82 430 — 85.602 — 89.329 — 92.143 — 104.937 — 153.083 — 161,200 — 185.420 — 186 764 *seront remboursés par 1,000 fr.*

Deux cent dix autres numéros seront remboursables à 200 francs.

CANAL DE SUEZ

Obligations 5 0/0

Le numéro 45.749 gagne 150.000 francs.

Les deux numéros 54.255 et 256.877 gagnent chacun 25.000 francs.

Les deux numéros 36.030 et 219.482 gagnent chacun 5.000 francs.

Les vingt numéros 11.379 — 12.959 — 76 843 — 113.219 — 129.303 — 129.634 — 183.182 — 186.449 — 193.769 — 196.087 — 204.216 — 212.857 — 231.121 — 232.733 — 239 476 — 256.714 — 289.698 — 308.899 — 320.084 — 320.731 gagnent chacun 2.000 francs.

4.500 autres numéros sont appelés au remboursement au pair.

Situation météorologique. — Roubaix, 15 Mars—Hauteur barométrique : 771 Température :

A 7	heures du matin	3	degrés	au-dessus de zéro.
A 1	— du soir	9	—	au-dessus de zéro.
A 5	— —	10	—	au-dessus de zéro.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Nous soumettons la pétition suivante à nos concitoyens :

« PÉTITION A MONSIEUR LE PRÉFET DU NORD

» Roubaix, 14 mars 1895.

» Monsieur le Préfet,

» L'administration municipale de Roubaix vient de vous soumettre un arrêté interdisant aux prêtres catholiques de porter ostensiblement le Saint-Sacrement aux infirmes et aux malades.

» Le cérémonial qu'on voudrait abolir est pratiqué de temps immémorial dans la ville de Roubaix, sans qu'il y ait jamais amené d'inconvénient d'aucune nature, ni soulevé de réclamations de la part des cultes dissidents. Nous pouvons ajouter que le clergé y a toujours apporté la prudence et les ménagements que réclamaient les circonstances.

» L'arrêté du maire de Roubaix est donc inspiré seulement par une pensée d'hostilité contre le culte de la majorité de la population.

» Pour ces motifs, nous, soussignés, électeurs habitant la ville de Roubaix, avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Préfet, d'annuler cet arrêté municipal, en vertu des pouvoirs que vous donne l'article 95 de la loi du 4 avril 1884. »

On peut signer cette pétition dans les bureaux du *Journal de Roubaix.*

Des exemplaires seront mis à la disposition des citoyens qui voudront recueillir des signatures.

Avis important. — Les pétitions adressées aux autorités constituées devant être formulées sur papier timbré, on trouvera dans nos bureaux des feuilles simples au prix de soixante-dix centimes (60 c. de timbre et 10 cent. pour les frais matériels du pétitionnement) et des feuilles doubles au *prix d'un franc trente centimes* (1 fr. 20 de timbre).

Union syndicale des « Vrais-Travailleurs » de l'industrie textile. — On nous communique la note suivante, avec prière de l'insérer :

« Trois semaines seulement nous séparent du tirage de notre grande tombola ; nous croyons devoir renouveler nos vives instances auprès des personnes qui n'y ont pas encore souscrit, par l'envoi de quelque don en nature ou en espèces : la nouvelle liste qui suit de dons recueillis, et celles qui l'ont précédée, doivent être d'un grand encouragement a les engager de venir grossir le nombre des « vrais amis » des « Vrais-Travailleurs ».

» On reçoit les dons chez M. Fl. Wagnon, président, 12, rue de Jemmapes ; chez M. Delgrange, 164, rue Pellart, siège social.

» Envoi de M. Victor Vaissier, 21 boites savons de marque extra, valeur 50 francs ; envoi de Mme veuve Constantin Descat, un magnifique objet d'art antique bronze; envoi de M. Paul Delmasure, négociant en laines, une cafetière métal argenté et sculpté : M. A. Prouvost-Scrépel, une pièce tissu ; MM. Coget, Lotar et Cie, 3 coupons tissus ; M. A. Vernier, 5 francs ; M. Duthoit-Delaoutre, 5 fr.; Mme veuve Delfosse-Motte, 2 fr.; MM. Dazin frères, une demi-rondelle bière bourgeoise ; M. Henri Dubly, divers coupons tissus ; M. Henri Salembier, 5 fr.; M. Borgie, 2 fr.; M. Delannoy Vandeputte, 2 lots; M. Fidèle Souillé, commissaire de la deuxième section, 50 kilos de pommes de terre ; M. Alzire Souillé, syndiqué de la deuxième *section, une statue de Jeanne d'Arc* ; Mlle Marie Souillé, deux tourterelles bien portantes ; Mme Paul Desplechin, propriétaire du siège de la deuxième section, dix bouteilles de vin blanc : Anonyme, une jolie paire bottines d'hommes (40) vernie ; Rasson, boucher, 0 fr.50; Anonyme, 0 fr. 50 ; Anonyme, 0 fr. 50.

» *N. B.* — M. le chanoine Evrard, porté la semaine dernière, par erreur pour 5 fr., a souscrit 10 fr. — Abbé Cattelin, curé du St-Rédempteur, 1 fr.; abbé Deboudt, 5 fr.; abbé Vaillant, 5 fr.; abbé Claeys, 5 fr.; aumônier des Petites-Sœurs, 3 fr.

» Le conseil syndical a l'honneur de rappeler au public sa grande soirée de bienfaisance, qui sera donnée le 31 mars, à la Maison des Œuvres, 84, Grande-Rue, par des *artistes distingués, et dont le programme sera donné* ultérieurement. — On peut se procurer des cachets à la librairie du *Journal de Roubaix,* à la Maison des Œuvres, 84, Grande-Rue, et au siège social, 164, rue Pellart, 1res 1 fr., secondes 0,50. » *La Commission syndicale* ».

La circulation du car à vapeur de Lille à Roubaix. — La pose des rails sur la Grand'Place, pour les tramways à vapeur de Lille à Roubaix, est terminée. La Grand'Place est aujourd'hui entièrement débarrassée des pavés et des rails qui ont été déposés pendant si longtemps sur le rond-point.

Cette nouvelle sera accueillie par tous avec la plus grande satisfaction.

Quant à la reprise du service régulier, nous *croyons* savoir qu'elle se fera à partir de dimanche.

Des essais seront faits aujourd'hui, samedi.

Une revue de la gendarmerie. — M. Vincent, chef d'escadron, commandant de la gendarmerie à Lille, a passé en revue, vendredi matin, les trois brigades de gendarmerie de Roubaix.

A onze heures, M. le commandant Vincent s'est retiré, très satisfait de la bonne tenue des hommes.

Les anciens sous-officiers français. — Une *réunion générale,* obligatoire pour tous les *membres de la société des anciens sous-officiers français,* aura lieu, dimanche prochain, 17 mars à 5 heures du soir, à l'hôtel du Grand-Cerf, rue du Collège.

Tous les anciens sous-officiers qui ne font pas encore *partie de la société sont* invités à cette réunion.

Un commencement d'incendie s'est produit, dans la nuit de vendredi à samedi, vers deux heures du matin, dans la teinturerie de MM. Screpel et Toussaint, rue de la Tuilerie.

Le feu a pris naissance dans le séchoir. Il a été aussitôt aperçu par le concierge de l'établissement, M. Arthur Pollet, qui est couru au poste central de police, pour donner l'alarme.

Les pompiers de permanence se sont rendus, sur le lieu du sinistre, avec le « dévidoir »; ils ont adapté un tuyau à une bouche des Eaux de la Lys, à proximité de la rue de la Tuilerie, et au bout de quelques instants, ont pu éteindre les flammes, qui, heureusement, n'avaient pas encore pris de grandes proportions.

Les dégâts s'élèvent à quelques milliers de francs : des laines ont été brûlées ou avariées ; deux métiers guilbox ont été endommagés par les eaux, et une partie de la toiture a été détruite. Il y assurance.

L'incendie a été causé par le surchauffement des matières.

La Bouchée de Pain et le Refuge de Nuit. — *Journée du vendredi 15 mars.* — Hommes et femmes, 685 ; enfants 1040 ; total, 1725 ; refuge, 29 lits occupés.

Une femme grièvement brûlée. — M. le docteur Largillière a fait admettre à l'Hôtel-Dieu, une domestique en service rue du Chemin de Fer, 44, Mélanie Hariaux, âgée de 53 ans, qui, en voulant, *vendredi matin, reprendre sur un poêle,* une marmite d'eau bouillante est tombée à la renverse. L'eau que contenait la marmite, se répandit sur la malheureuse femme, qui a été très grièvement brûlée.

Un accident dans une teinturerie. — M. J.-B. Lambert, âgé de 28 ans, habitant 118, rue du Grand-Chemin, teinturier chez M. Roussel, rue de l'Epeule, s'est assez grièvement blessé au bras gauche, vendredi matin, en voulant retirer une pièce de tissu de son métier.

M. le docteur Lepers l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Nécrologie. — On annonce la mort, à l'âge de 17 ans, de Mademoiselle Angèle Delmasure, fille de M. et Mme Gustave Delmasure-Dujardin, demeurant rue de Mouveaux, 11. Ses funérailles auront lieu le lundi 18 courant, à 10 heures, en l'église Notre Dame.

Les **Accumulateurs électriques** sont rendus très pratiques par les systèmes brevetés S.G.D.G. de la *Société électrique du Nord* de Roubaix. Avec les plaques de 25 m/m d'épaisseur qu'elle établit mécaniquement dans ses ateliers de la rue Jules Deregnaucourt on n'a plus à craindre de gondolement ni d'usure rapide comme avec tous les autres systèmes. On peut se renseigner soit à l'usine soit à son magasin d'exposition rue St-Georges n° 46.

Prix défiant toute concurrence. 83127—37776

Messieurs les fabricants et voyageurs, n'allez plus à Paris pour commander vos caisses, serviettes et sacs pour échantillons : la Maison **SOYEZ père, coin de la rue Faidherbe,** *à LILLE,* faisant ces articles plus légers, plus solides, dans de meilleures conditions. La Maison se charge des réparations.

Croix. — *Un concours de bébés.* — Le concours de bébés que nous avons annoncé vient d'avoir lieu à Croix, dans la salle du café Prouvost sur la Place ; il y avait 500 francs de prix, diplômes et médailles. Le concours avait été organisé par l'Academie de l'Enfance de Lille ; nous donnons ci-après la liste des enfants qui ont obtenu des diplômes et médailles.

Allard Marie, Adrianssens Auguste, Baert Marthe, Bierman Marie-Louise, Caucheteux Henri, Caucheteux Gabrielle, Chiffre Henri, Cappens Julien, Cornille Esther, Dapsens Andréa, Decock Blanche, Declerck Léa, Deffontaine Jeanne, Delcporte Albert, Demol Bertha, Demetière Maurice, Depraetacre Emile, Depaemelaere Blanche.

De Ronne Hélène, Desrumaux Marceau, Dogimont Louis, Delvoie Germaine, Delvoie Maria, Dufossez Albert, Dupuis Berthe, Dupuis Marie, Dupuis Gabrielle, Faucampré Fernand, Florin Henri, Florin Charles, Faurdain Lydie, Friant César, Gabriau Jeanne, Gauquie Marie, Gauquie Valentine, Gauquie Adèle.

Gallois Malvina et Jeanne, jumelles; Golbry Alber, Mac Gregor William, Mansart Berthe, Mercier Germaine, Moulart Elisa, Noël Virginie, Pellegrin Joseph, Risselin Claire, Sailly Ernest, Sengier Louise, Sébille Fernand, Vancramphant Albert, Vandenberghe Michel, Vandenberghe Rémi, Vawassenhove Achille, Zuiters Hector.

— *La Mi-Carême.* — On annonce qu'un groupe de jeunes gens de Croix ont l'intention de faire une manifestation contre l'*Armée du Salut,* à l'occasion de la Mi-Carême. La chanson adoptée par eux a pour titre « L'Armée du Chahut ».

— *Un vol.* Nous avons annoncé dernièrement que deux ronds de serviettes avaient été trouvés dans une pâture appartenant à M. Damen, éleveur de volailles à Flers. Ces objets avaient été déposés au bureau de M. Séguin, commissaire de police à Croix.

Un de ces ronds de serviettes portant les initiales J. F. vient d'être réclamé par M. Harinkouck, fabricant à Roubaix, chez qui un vol d'argenterie a été commis dernièrement.

Wasquehal. — On se rappelle les circonstances dans lesquelles une jeune fille de Marcq-en-Barœul, Fernande Vanhamme, a trouvé la mort; cinq des camarades de travail de la malheureuse victime vont comparaître devant le tribunal correctionnel, pour coups et *blessures volontaires:* ce sont Marie Vandecasteele, Angèle Malfait, Alphonse Roeland, Ballenghien et Briffeuil.

Lannoy. — *Réunion du conseil municipal.* — Le *conseil municipal s'est réuni en session* extraordinaire, vendredi soir, à 8 heures, sous la présidence de M. Oscar Betremieux, maire. Etaient présents : M. Oscar Betremieux, maire; M. Joly, adjoint; MM. les conseillers municipaux Paul Muile, Jean Valenducq, Mulliez-Dewailly, Leborgue, Bétremieux-Pajot, Thieffry, Marsilly, Alfred Delecroix, Célestin Bétremieux.

M. Herbaut, secrétaire de la mairie, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet du Nord relative aux droits de voirie. Le Conseil renvoie la discussion à la session de mai.

Le Conseil donne un avis favorable à une demande de *soutien de famille.*

Lecture est donnée d'une circulaire de l'Institut Pasteur informant la municipalité que depuis le 15 février dernier, l'Institut tient du sérum à la disposition des indigents.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Barbolin dénonçant le mauvais état des colonnes de la façade de la Mairie Le Conseil décide de remplacer ces colonnes.

Après lecture de la demande formulée par le service vicinal, le Conseil décide que la commune sera membre honoraire de la Société des Cantonniers, à la cotisation annuelle de 10 fr.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Roche, agent-voyer, demandant que le Conseil fasse procéder à l'enlèvement des pilastres de la Porte de Lille.

Le Conseil renvoie cette demande à la commission des travaux.

Le Conseil entend la lecture d'une lettre de M. le Préfet du Nord relative aux tramways électriques. Il ajourne la discussion à la session de mai.

M. le Maire annonce qu'il a reçu une lettre de M. Kaech demandant l'autorisation de donner un concert dans la salle des fêtes de la Mairie. Cette salle étant encore en construction on ne peut donner suite à cette demande.

M. Muile, rapporteur de la commission chargée par le Conseil municipal de s'entendre avec MM. Boutemy, maire de Lys, Dufermont, maire d'Hem et Albert Parent, pour la construction d'un pavé dans la rue du Cimetière, de Lannoy, présente son rapport au Conseil, qui décide de le faire imprimer et de le distribuer aux conseillers de Lys-lez-Lannoy et d'Hem. — *La séance est levée* à 9 heures 1/4.

Corsets parisiens dernier genre. Elégance, souplesse, solidité. Mademoiselle Haverbèque, rue des Arts, 56, Roubaix. 90780 – 39628

Communications

SOCIÉTÉ DES ANCIENS MILITAIRES DE L'ARMÉE DE MER. — Dimanche prochain à 7 heures précises, réunion trimestrielle obligatoire pour tous les sociétaires. L'inscription des nouveaux adhérents se fera au début de la séance.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

UNE HISTOIRE DE TRÉSOR A CROIX

M. Léon Dumortier, est venu nous faire de vive voix cette réponse aux déclarations faites par M. Boudrenghieu à l'un de nos reporters :

« M. Boudrenghieu ne m'a pas parlé du « trésor » comme à un homme de confiance. C'est moi qui lui ai » dit, en ôtant les décombres, qu'il se trouvait une voûte » au-dessus des combles. Il me l'a fait « foncer » en sa » présence. Je lui ai dit alors en riant que nous allions » trouver un trésor. Il me répondit : « On ne trouvera » rien ici. C'étaient des fermiers qui étaient ruinés. »

» M. Boudrenghien était toujours présent quand j'ai » eu fini de démolir la voûte. Je lui ai demandé s'il fallait ôter les briques qui étaient tombées dans la fosse » d'aisances. Il m'a répondu non; que ce n'était plus bon » pour travailler.

» Il m'a fait remplir la fosse d'aisances avec de la » terre, toujours en sa présence. Le plafonneur est descendu et s'est arrêté à me regarder remplir le trou.

» M. Boudrenghien prétend aussi que j'ai fouillé pendant le tirage au sort. Je n'ai pas travaillé à ces fouilles pendant toute cette semaine-là à cause de la gelée » et de la neige.

» M. Boudrenghien ne m'a parlé de « partage » que » quand je lui ai dit que j'avais acheté du terrain, mais » *je n'avais rien à partager avec lui, puisque je n'avais* » rien trouvé.

» J'ai abandonné l'ouvrage une seule fois quand j'ai » dû aller chercher le médecin pour un de mes enfants » malade. »

L'enquête ouverte à ce sujet par M. Seguin, commissaire de police, continue.

WATTRELOS

A l' « Union des Patriotes. » — Le comité de l'*Union des Patriotes,* de Wattrelos, rappelle à ses membres actifs que la réunion mensuelle aura lieu dimanche 17 mars, à 7 heures, café de l'Hôtel-de-Ville, chez M. Delabye.

Un acte de courage. — Jeudi vers 3 heures 1/2 de l'après-midi, M. Cavelier, marchand-épicier, rue de France, à Roubaix, se trouvait en voiture avec sa sœur devant le bureau de douanes de la Houzarde à Wattrelos. Tout à coup le cheval prit peur et s'emballa dans la direction de la Belgique.

Mlle Cavelier, effrayée, voulut sauter à terre, mais elle resta suspendue avec un pied pris dans le brancard. Un malheur était inévitable, quand un courageux douanier, *M. Clément, préposé-visiteur, se jeta résolument à* la tête du cheval. Après avoir été traîné sur une longueur de 50 mètres, il parvint à le maîtriser.

M. Clément a été vivement félicité par les personnes présentes.

Ce brave douanier n'en est d'ailleurs pas à son coup d'essai : il a déjà reçu deux lettres de félicitations de M. le Préfet du Nord.

La fraude. — Jeudi soir vers 11 heures, le sous-brigadier des douanes Bosquet et le préposé Louvier de service près du pont Toulemonde, ont arrêté les nommés Henri Maecke, âgé de 26 ans, journalier, demeurant à Roubaix et Charles Yoerman, âgé de 21 ans, tisserand à Roubaix. Ces deux individus étaient porteurs de soixante kilogs. d'allumettes d'une valeur de 288 francs. Ils ont été remis entre les mains de la gendarmerie.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur

à **3,60** *le kilog*

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP

A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13

— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	
Rue du Bois, 13;	Rue Notre-Dame, 27;
Rue de l'Industrie, 2;	Rue de l'Ommelet, 125;
Rue Pierre-de-Roubaix, 150;	Rue de la Chaussée, 2;
Rue Pierre-de-Roubaix, 58;	Rue Decrême, 37;
Place d'Amiens, Mayot, boul.);	*Rue Turgot, 68;*
Rue d'Italie, 36;	Place de la Gare, 129;
Rue de l'Epeule, 188;	Grande-Rue, 38.
Rue de Tourcoing, 155;	Rue de la Fosse-aux-Chênes, 98
Rue du Tilleul, 123;	**A TOURCOING**
Boulevard de Strasbourg, 126;	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4;
Rue Corneille, 7;	Rue de Gand, 91;
Rue Ma Campagne, 113;	Rue du Tilleul, 16.
Rue du Collège, 71 bis;	**A CROIX**
Rue de Cartigny;	Rue de la Gare chez M. Duvivier
Rue de la Halle, 9;	**A LILLE**
	Rue Royale, 38, épic. Devernay

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp, 87930

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART

FABRICATION SUPÉRIEURE

MOREL-GOYEZ, tapissier décorateur,

LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILL

83805—37910

TOURCOING

Chambre de commerce. — *Visite de M. Ramasse.* — M. le président de la Chambre de commerce invite instamment les industriels, filateurs, fabricants de tissus, bonnetiers, fabricants de tapis, à visiter la collection d'échantillons de produits de vente en Chine, recueillis par M. Ramasse, qui est chargé par M. le Ministre du commerce de fournir toutes les indications de nature à développer le commerce français en Chine.

M. Ramasse se tiendra à la disposition des intéressés, au local de la Chambre de commerce, de 10 heures 1/2 à midi et de 3 à 4 heures.

Réunion du Conseil municipal. — Une séance a eu lieu vendredi soir au Conseil municipal. Nous en rendons compte plus loin.

La cavalcade de la Mi-Carême. — Ainsi que nous l'avons annoncé, une réunion des organisateurs de la cavalcade et des délégués des sociétés musicales a été tenue, jeudi soir, au café du Bailli. Plusieurs sociétés avaient répondu à l'invitation et nul doute que ce nombre ne s'augmente encore. Ont adhéré jusqu'aujourd'hui : L' « Union des Trompettes », la « Fraternelle ». l' « Harmonie Tourquennoise », un groupe de l' « Harmonie du Blanc Seau », l' « Orphéon des Travailleurs », les « Trouvères », l' « Avenir Lyrique », la « Muse des Travailleurs ».

Dans la réunion de jeudi, il a été procédé à la nomination de la commission; puis on a discuté la composition du cortège qui, bien qu'improvisé, sera des plus attrayants. La société de gymnastique « l'Union Tourquennoise » apporte aux Mandolinistes un précieux concours, en fournissant, pour sa part, trois groupes : le ballet des faucheurs, le ballet normand et le ballet chinois. Il n'y aura pas moins de cinq chars, en y comprenant le char des Mandolinistes et l'aumônière qui aura son cachet d'originalité.

Une nouvelle réunion de la commission d'organisation aura lieu dimanche à onze heures. Nous pourrons ensuite entrer dans plus de détails sur la cavalcade, mais nous sommes chargé de faire dès maintenant un appel pressant à tous les jeunes gens qui voudraient prendre part au cortège, soit comme cavaliers, soit comme quêteurs : ces derniers sont invités à se travestir, mais le masque est rigoureusement interdit.

Il s'agit d'une cavalcade en faveur d'une œuvre de bienfaisance très intéressante et toute locale : on peut donc compter sur toutes les bonnes volontés et le « Prêt du linge » fera une ample moisson.

Les jubilaires du Clinquet. — On n'a pas oublié avec quel entrain ont été fêtées, dans le quartier du Clinquet, le lundi de Pâques de l'année dernière — c'était le 26 mars — les noces de diamant (63 années de mariages) les époux Leclercq-Delcambre. Hélas ! les vénérables jubilaires n'auront pas survécu longtemps à ces réjouissances qui semblaient les avoir rajeunis, et auxquelles, du commencement à la fin, ils avaient pris la plus grande part.

La vieille mère, aïeule, bisaïeule est partie la première, au mois de septembre, ainsi que nous l'avons annoncé en son temps ; la mort prématurée d'un fils lui avait porté un coup dont elle n'a pu se relever.

Son mari, Amand Leclercq, n'aura pas survécu longtemps à sa campagne: il est, en effet, décédé jeudi dernier, après une courte maladie, à l'âge de 86 ans; *ses funérailles* ont lieu aujourd'hui samedi à Saint-Christophe.

Les travaux du square de l'Hôtel-de-Ville. — Les travaux de terrassement ont été repris, bien qu'il n'ait pas encore, loin de là, dégelé à fond ; ils vont être poussés avec la plus grande activité. Le moment est, en effet, arrivé de penser aux plantations ; il serait même déjà tard, si les froids dont nous sortons à peine n'avaient retardé le mouvement ascendant de la sève.

Roncq. — *Arrestation d'un déserteur.* — Un soldat du 124e de ligne, en garnison à Dreux, Henri Messelier, avait quitté son corps depuis le 11 mars. Comme il avait été désigné pour faire partie du corps expéditionnaire de Madagascar, on supposait qu'il avait déserté pour ce motif. La gendarmerie d'Halluin le recherchait activement, quand jeudi, au cours d'une perquisition, elle mit la main sur son équipement, qu'il avait abandonné chez des amis, qui habitent au hameau du Dronckaert. Vendredi matin Messelier, se faisait arrêter à son tour; il sera dirigé sur Lille.

Halluin. — *Grave affaire de mœurs.* — Il est bruit en ville d'une grave affaire de mœurs, dans laquelle seraient comprises certaines personnes assez en vue. Il paraîtrait même qu'une enquête serait ouverte à ce sujet.

Linselles. — *Nécrologie.* — Nous apprenons la mort, à l'âge de 35 ans, de M. Emile-Louis-Joseph Hassebroucq, agent d'assurance en cette commune.

M. Hassebroucq ne comptait à Linselles que des amis; aussi sera-t-il beaucoup regretté.

Ses funérailles auront lieu lundi prochain, 18 courant, à dix heures du matin ; *la musique municipale,* dont le défunt faisait partie, y assistera.

Communications

LES COMBATTANTS DE 1870-1871. — La commission administrative des combattants de 1870-1871 rappelle aux membres de la société, que l'assemblée générale du 1er trimestre 1895 a lieu dimanche prochain 17 mars de 3 à 7 heures. Ordre du jour : Versement des cotisations. Des craquelins, offerts par quelques membres de la société, seront tirés au sort à l'issue de la séance.

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre, pour le prix minime de **1 fr.,** un excellent **timbre caoutchouc** monté sur plaque métal et enfermé dans une jolie boite en métal blanc inoxydable. — Le même, avec manche, depuis **1 fr. 50** jusqu'à **2 f. 50,** selon le genre. Initiales entrelacées **0 f. 50.**

LILLE

Le Syndicat des Limonadiers a tenu, hier, à neuf heures du soir, son assemblée générale au café de la « Belle-Vue, » Grande-Place, à Lille. 150 membres y assistaient, parmi lesquels on remarquait une douzaine de Roubaisiens et quelques Armentiérois.

MM. Renaux, Pluvier, Delcour et Delisse de Roubaix ont tour à tour pris la parole pour demander qu'on substitue la mesure à l'hectolitre à celle de la rondelle. Malgré l'opposition de M. Dubar, qui veut continuer la livraison de la rondelle à 160 litres, quitte à rembourser la différence. La séance s'est terminée à 11 heures et demie.

GRANDE POISSONNERIE ROUBAISIENNE

31, RUE SAINT-GEORGES, 31

J. DUCROCQ, Propriétaire

— *COURS du Samedi 16 Mars 1895* —

SARDINES FUMEES, 15 cent. la douzaine

Escargots aux fines herbes avec beurre d'Oostcamp 0,75 la douz. Véritables keapers harengs fumés sans sel, 0,15

Crustacés		Marée fraîche	1/2 k
Langoustes extra « à »» fr.		Cabillaud	0,75
Homards (gros) »,» »»» à »» f.		Maquereaux	»,»»
Crabbes	0,00 et 0,»»	Soles	2,00
Ecrevisses(moyen) 0,..	et 0,00	Turbots	1,75
Escargots. la douz.	et 0,75	Bar	»,»»
HUITRES	la douz.	Barbue	1,75
Arcachon 0,00 ; extra	1,00	Raies	0,75
Marennes blanches extra	1,50	Flotte	»,»»
Anglaises (extra-fines)	2,00	Rougets	»,»»
Moules (le kilo)	0,15	Carrelets (pleins)	0,60
Salaisons		Truite saumonée	»,»»
Saumon rouge le 1/2 kil.	1.30	Anguilles de rivière	»,»»
Morue nouvelle le 1/2 k.	0,75	Anguilles de mer	»,»»
Harengs saurs à 05 2p 15c 0,10 pièce		Vives	»,»»
Harengs salés 2 p 15 c. et 10 c. pièce		Saumon blanc	1,00
Craquelots, 0,00 la pièce		Crevettes	»,»»
GROS ET DÉTAIL		Brochet (eau douce)	»,»»
		Merlans	0,90
		Eperlans	»,»»
		Merluches	1,00
		Harengs frais, la pièce	0,10

Filets harengs saurs, huile d'olive, à 10 c. pièce. — Anchois de Norwège, à 0,05 c. — Anchois au sel blanc, 2 fr. le 1/2 kilo. **Saumon frais** de Hollande 3,50 le 1/2 k. Poissons rouges, 20 et 30 cent. pièce.— Tanches, 0,75 et 1 fr. — Huîtres d'Ostende, 2 fr. la douz. — Huîtres fines de Burnham, 2 fr. 50.

CONSERVES DE POISSONS

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du vendredi 15 mars

Présidence de M. V. HASSEBROUCQ, maire

La séance est ouverte à 8 heures 30.

Sont présents : MM. Hassebroucq, maire, Diéval, Sénélar, Masure, adjoints; Honoré-Dumortier, Ducoulombier, Salembien, De Lavaivre, Honoré-Colson, Muller, Dupont, Delphin Dumortier, Augustin Dalle, Despinoy, Didry, Tacq, Hersin, Leplat, Delcroix, Destombes, Théry, Demouveaux, Lemaire, Loridan et Benoit.

M. Tacq est élu secrétaire pour la séance.

M. Dramais donne lecture du procès-verbal de la précédente séance dont la rédaction est adoptée sans discussion.

M. Dupont demande la parole pour une motion d'ordre. Il fait remarquer que les séances commencent à une heure tardive. Comme il habite très loin, il est souvent forcé de quitter la séance avant la fin. Il supplie ses collègues d'être plus exacts à l'heure indiquée dans la convocation.

M. le Maire appuie les observations de M. Dupont, et il réclame aussi une plus grande exactitude, afin que les affaires ne restent pas en souffrance.

M. Dupont.— Je vous prierai, M. le Maire, d'être à votre fauteuil quelques minutes après huit heures et tous nous nous trouverions à nos places.

M. Tack trouve qu'il n'est pas juste d'incriminer aussi sévèrement les membres du Conseil municipal : il peut y avoir des empêchements sérieux. D'ailleurs, M. le Maire, les jours de séances, se trouve à la Mairie dès le matin et on ne saurait trop le remercier du dévouement qu'il apporte à l'administration de la ville.

M. Destombes croit, comme M. Dupont, que si M. le Maire ouvrait la séance vers *8 h. 1/4 les conseillers* se feraient un devoir de siéger à l'heure fixée.

Crédits supplementaires. — Le Conseil vote quelques crédits supplémentaires pour couvrir des insuffisances aux prévisions budgétaires de 1894.

Caisse d'épargne. — MM. Didry-Dubrule, Léon Monnier, Fernand Lasselin, Georges Dervaux et Honoré Colson, directeurs sortant d'exercice, sont réélus par acclamation.

Service des eaux. — Communication est donnée du compte de gestion du service des eaux pour l'exercice 1894. Le Conseil approuve ces comptes ainsi que le budget du même service pour 1895.

Il arrête ensuite le prix de vente de l'eau et les séries de prix pour les travaux de fontainerie en 1895.

Il accepte la soumission de M. Lemaire pour la fourniture des imprimés, homologue le cahier des charges de *l'adjudication des plombs et robinets,* approuve les marchés à passer pour la fourniture des compteurs, pour le charroi, pour les travaux de maçonnerie, pour travaux et fournitures mécaniques d'entretien des machines de Bousbecque et de la Viscourt, pour fourniture d'huiles.

A propos de cette dernière fourniture, celle de l'huile de Mehring, une protestation a été faite par un électeur de Roubaix qui dénonçait cette huile comme venant d'un juif allemand. Le Directeur du service a déclaré qu'il était indispensable de se servir de cette huile indiquée par la Cie Northington, fournisseur des machines, que d'ailleurs cette huile est d'origine américaine et offerte par un représentant qui est électeur français.

M. Tack croit qu'il faut tenir compte de la protestation et étudier de plus près la question.

M. le Maire fait remarquer qu'il serait imprudent, tant que les machines de la Viscourt ne seront pas reçues, de donner des armes à la Cie Worthington en lui imposant une huile de graissage.

Après échange d'explications, l'incident est clos et le marché de fourniture de la Moerhing Oil est approuvé.

— Le conseil donne encore son approbation à plusieurs marchés de fournitures diverses nécessaires au service. Il est question, entre autres, de l'acquisition de trois cuves de 400 mètres cubes provenant de la raffinerie de pétrole, *moyennant le prix de 39.000 fr.,* en y comprenant le montage. Ces cuves seraient installées aux réservoirs des Francs sur une observation de M. Honoré-Dumortier, relative à l'épaisseur des tôles. La question est renvoyée à la prochaine séance.

Le conseil adopte le projet de pose de colonnes montantes au réservoir des Francs, et de reconstruction du mur de façade et d'un hangar au réservoir du Huchon.

Chemin vicinal N° 19. — Il s'agit d'un projet d'élargissement à neuf mètres et d'alignement de la partie comprise entre le chemin des Orions et l'extrémité du territoire vers Roncq. La commission de la voirie examinera le projet dressé par M. l'agent-voyer cantonal.

Blanc-Seau. — Le Conseil approuve une proposition d'acquisition des *matériaux à provenir de la démolition* du dépôt des pompes.

Sociétés de secours mutuels. — Le Conseil renvoie à la commission des finances les demandes de subsides des sociétés de secours mutuels Saint-Henri et Saint-Joseph.

M. Didry prend texte de ces demandes pour émettre le vœu que les sociétés de secours mutuels touchent une allocation exceptionnelle égale à celle qu'elles touchent chaque année.

M. Delphin Dumortier demande qu'on accorde une indemnité de 2 francs par membre.

M. Muller *propose de réclamer* de toutes les sociétés de secours mutuels un état de leur situation financière.

M. Didry est d'avis que *ces états doivent être arrêtés* au 15 mars.

Ces différentes motions seront soumises à l'examen de la commission des finances.

Musique municipale. — Le Conseil approuve le cahier des charges pour la fourniture de 100 uniformes nouveaux, moyennant 9,300 fr., pour les membres de la musique municipale.

Francs Tireurs du Nord. — Cette société sollicite un subside de 700 fr. pour l'organisation d'un concours de tir à l'arme de guerre en avril 1895. Renvoi aux commissions compétentes.

Académie de musique. — M. le vice-président de la commission de surveillance propose la suppression du cours de chant et la création d'un cours de basson. — Renvoi à la Commission des Beaux-Arts.

Eglise du Sacré-Cœur. — M. l'abbé Ducoulombier demande l'autorisation de construire à ses frais deux nouvelles travées à l'église du Sacré-Cœur. Renvoi aux commissions compétentes.

Service vicinal. — La ville est sollicitée d'adhérer comme membre honoraire de la société de secours mutuels des cantonniers. La cotisation est de 10 francs par an. Le Conseil accueille la demande et vote le crédit.

Réceptions de travaux et fournitures. — Le Conseil homologue les procès-verbaux de réception des travaux de consolidation du dôme de l'hôtel de ville, de construction d'un préau couvert à l'école de la Glane, de la fourniture de rideaux et stores à l'Hôtel-Dieu, du travail de drainage au cimetière de la Croix-Rouge, des travaux d'entretien des chemins vicinaux en 1894.

Assurance des propriétés communales. — Le Conseil approuve certaines modifications apportées aux polices d'assurance, soit par suite de suppression ou d'adjonction de propriétés communales. De 6,900,000 francs, les capitaux assurés seraient portés à 8 millions.

Mitoyennetés. — Le Conseil vote un crédit de 577 fr. pour le règlement de divers comptes de mitoyenneté.

Cours de langues étrangères. — Communication est donnée par M. Spéder des succès obtenus par ses élèves au concours de la Société industrielle.

M. Salembien propose de récompenser spécialement ces jeunes gens, ainsi qu'il a été fait l'année dernière.

M. Honoré Dumortier demande qu'on accorde aussi une allocation au professeur.

M. Tack s'élève contre cette dernière motion: « Le professeur, dit-il, doit avoir la satisfaction du devoir accompli. »

Le Conseil vote un crédit de 125 fr. pour accorder des récompenses aux élèves.

La proposition de M. Honoré Dumortier n'est pas appuyée.

Affichage public. — La société « l'Express » sollicite la concession de l'affichage public. Renvoi aux Commissions compétentes.

Le service médical à l'Hôtel-Dieu. — M. Louis Grau a déposé un vœu tendant à ce qu'un médecin soit exclusivement attaché à l'Hôtel-Dieu. Cette motion est transmise à la commission des hospices.

Musée. — M. le baron de Rothschild a fait, par l'entremise de M. Leroy, don de deux aquarelles qui ont figuré à l'exposition de Lille, l'année dernière. Des remerciements sont votés au donateur.

Gardes-champêtres. — Le Conseil décide que le traitement des gardes-champêtres sera porté à 1,400 fr. et il vote les crédits nécessaires.

Bibliothèque populaire. — M. Sénélar a fait don de douze volumes. Des remerciements sont votés au donateur.

Cessions de terrains à la voie publique. — Le Conseil approuve les actes de cession de terrains à la voie publique.

Le Conseil se proroge à samedi à huit heures et la séance est levée.